



Pension Canine et Féline La Ferme du Bousut Contrat de Réservation

Cadre réservé à la pension	
Nom :	Nom :
N° I-CAD :	N° I-CAD :
Date de naissance :	Date de naissance :

Identification du propriétaire

Nom et prénom :
Adresse :
CP / Ville :
Téléphone :
Email :

Animaux concernés

1^{er} animal

Nom historique et nom d'usage si différent :
Race ou type :
Espèce : Chien Chat
Sexe : Mâle Femelle
Stérilisé : Oui Non
Identifié par puce électronique ou tatouage : Oui Non

Problème de santé ou de comportement à signaler (Pour rappel, les **animaux agressifs** –hommes et congénères -, **destructeurs** et/ou **fugueurs** ne sont pas acceptés, ainsi que les **chiennes en période de chaleur**) :

.....
.....

2nd animal

Nom historique et nom d'usage si différent :
Race ou type :
Espèce : Chien Chat
Sexe : Mâle Femelle
Stérilisé : Oui Non
Identifié par puce électronique ou tatouage : Oui Non

Problème de santé ou de comportement à signaler (Pour rappel, les **animaux agressifs** –hommes et congénères -, **destructeurs** et/ou **fugueurs** ne sont pas acceptés, ainsi que les **chiennes en période de chaleur**) :

.....
.....

Pension Canine et Féline La Ferme du Bousut

Contrat de Réservation

Type d'hébergement demandé

1^{er} animal : Box en binôme Box individuel Cabane (chats uniquement)

2nd animal : Box en binôme Box individuel Cabane (chats uniquement)

Durée du séjour souhaité

Les dates et heures renseignées ci-dessous vous engagent.

En cas de retrait anticipé de votre compagnon, aucun remboursement ne pourra vous être effectué, et ce quel qu'en soit le motif.

De même, en cas de non-respect du jour et de la plage horaire de sortie, un supplément vous sera facturé et votre animal pourra être placé en box d'isolement.

Jour d'arrivée :

Date : / / 2021

Heure d'arrivée : Matin (entre 11h30 et 13h)
 Soir (entre 17h et 18h)

Jour de départ :

Date : / / 2021

Heure de départ : Matin (entre 11h30 et 13h)
 Soir (entre 17h et 18h)

Pièces à joindre à ce contrat

1 - Un chèque d'arrhes de 50 % du montant du séjour réservé, à l'ordre de la Ferme du Bousut.

En cas de désistement dans un délai supérieur à 1 mois avant la date de début du séjour, les arrhes seront intégralement remboursées par virement bancaire.

2 – La photocopie de la carte I-CAD de mon /mes compagnons

Remarque : La réservation du séjour ne sera effective qu'à réception d'un mail de confirmation de la pension.

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et confirme avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par La Ferme du Bousut ainsi que des conditions générales applicables, que je déclare accepter sans aucune réserve.

Fait à

le / / 2021

Signature du propriétaire



Quelques rappels importants avant votre séjour à La Ferme du Bousut

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des CGV de la pension. Celles-ci sont téléchargeables sur notre site internet [lebousut.com](https://www.lebousut.com) sur l'onglet accueil (https://www.lebousut.com/uploads/1/2/6/0/126042535/2021_-_cgv_chiens.pdf), ou disponibles sur simple demande.

Principales conditions d'admission

Vous êtes tenus de nous signaler en toute transparence, tous les problèmes de santé et les caractéristiques de comportement de votre compagnon, qui pourraient avoir des incidences sa propre sécurité ou celle des autres (animaux et humains), sur les locaux et sur le matériel mis à sa disposition.

1° - Vaccins :

Tous les vaccins doivent impérativement **être à jour et la primo vaccination effectuée**

Chiens

Nom principal	Abréviation étiquette	Primo vaccination	Rappel obligatoire	Mise en place de l'immunité
CHPPi	CHPPi ou DAPPi	1 ^{ère} injection + rappel 1 mois après + rappel 1 an après	Tous les 3 ans	3 à 4 semaines après le 1 ^{er} rappel
Leptospirose	L, L2, L4 ou Lmulti		Tous les ans	
Toux du chenil	KC ou Bb	1 seule injection	Tous les ans	72h à quelques jours

Chats

Nom principal	Abréviation étiquette	Primo vaccination	Rappel obligatoire	Mise en place de l'immunité
Coryza	R (RCP ou CPR)	1 ^{ère} injection + rappel 1 mois après + rappel 1 an après	Tous les 3 ans	1 à 2 semaines après le 1 ^{er} rappel
Calcivirus	C (RCP ou CPR)			
Thyphus	P (RCP ou CPR)			
Leucose	Felv, LEU ou Leucogen		Tous les ans pour le Felv, tous les 3 ans pour le Leucogen	

2° - Castration / stérilisation et chaleurs

Chiennes : N'ayant aucun moyen d'isoler l'animal, nous n'acceptons pas les femelles en période de chaleurs. Si toutefois une chienne devait déclarer ses chaleurs pendant son séjour, nous en déclinons toute responsabilité (un mâle est capable de tout pour rejoindre une femelle en chaleurs. Si tel est le cas, le mâle et la femelle seront mis ensemble pour éviter les risques de blessures, la saillie sera donc inévitable).

Chats : Votre animal doit impérativement être castré ou stérilisé à partir de 6 mois

3° - Comportement : Nous n'acceptons pas les animaux agressifs (congénères et humains), fugueurs ou destructeurs (tout type de destruction). Les animaux ayant déjà pincé ou mordu un humain ou s'étant déjà battu avec un de leur congénère, quelle qu'en soit la raison, doivent être impérativement signalés avant la réservation.

4° - Santé et nourriture : Si votre animal présente un problème de santé qui nécessite des soins (médicaments ou autre), vous devez impérativement nous en informer au préalable pour confirmer ou infirmer la possibilité de son accueil à la pension.

Les chiens doivent venir avec leur propre nourriture

5° - A amener à l'arrivée du chien ou du chat à la Ferme du Bousut

5.1 – **Doudou** : Nous vous conseillons (surtout pour les chiens), de lui amener un plaid, coussin ou autre tissu avec sa propre odeur pour qu'il puisse le rassurer dans les 1ers temps

5.2 – **Nourriture** : Les chiens doivent venir avec leur propre nourriture (croquettes ou boîtes)

5.3 – **Documents à présenter obligatoirement** à l'arrivée du chien ou du chat : **le carnet de santé et la Carte d'identification de l'organisme I-CAD**

Remarque sur la Carte d'identification de l'organisme I-CAD

Il s'agit du certificat de propriété mentionnant le n° de puce ou de tatouage de votre animal. Si vous ne l'avez pas, il est possible de demander un duplicata à votre vétérinaire.

Attention, les délais d'obtention sont d'environ 1 mois.



Horaires d'ouverture à la clientèle

Aucun départ ni arrivée ne sera accepté en dehors de ces horaires, quel qu'en soit le motif

Nous sommes ouverts à la clientèle, du lundi au samedi de **11h30 à 13h** et de **17h à 18h**

Nous sommes fermés à la clientèle les dimanches et jours fériés (sauf s'ils tombent un samedi ou un lundi).